

Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive

Rédigé par:

Edward Zamble et Vernon L. Quinsey

Département de psychologie
Université Queen's
Kingston, Ontario K7L 3N6

Rapport final présenté à la Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Les auteurs désirent remercier Beckey Hooey, Maria Hooey, Sherry Bradford et Bill Frid pour l'aide qu'ils ont apportée à la réalisation de la présente recherche.

Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. Si vous désirez des copies additionnelles, veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier, ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Avril 1991

Research Report n° R-17

Table des matieres

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES ANTÉCÉDENTS DYNAMIQUES ET COMPORTEMENTAUX DE LA RÉCIDIVE	1
Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive	3
Limites des travaux précédents	3
Nouveaux travaux sur des facteurs dynamiques	6
Méthodologie	9
Recrutement des sujets	9
Mesures intégrées à l'entrevue	10
Mesures obtenues à l'aide de questionnaires	10
Données tirées de dossiers	12
Mesures de risque	12
Procédure	12
Confidentialité des renseignements	12
Analyses des données	13
Résultats	14
Antécédents personnels et criminels	14
Comportement durant la période de liberté	15
Consommation de drogue.	17
États émotionnels	20
Signes avant-coureurs de l'infraction	22
Processus d'infraction	26
Discussion générale	31

Analyse rétrospective des antécédents dynamiques et comportementaux de la récidive

La prédiction de la récidive tant générale que violente chez des personnes qui ont été libérées d'établissements correctionnels est un sujet abondamment étudié (recensions des écrits : voir Gabor, 1986; Monahan, 1981; Quinsey, 1984; Waller, 1974). On dispose maintenant de suffisamment de résultats de travaux pour être en mesure d'établir, dans le milieu de la recherche correctionnelle, un consensus général sur les catégories de variables constituant des facteurs de prédiction de la récidive et sur la mesure dans laquelle ces variables sont liées aux comportements-étalons qui nous intéressent.

Nous avons la chance de disposer d'un grand nombre d'études canadiennes de suivi de détenus mis en liberté : Andrews et Friesen (1987), Carlson (1973), Gendreau, Grant et Leipziger (1979), Gendreau, Madden et Leipziger (1979; 1980), Hart, Kropp et Hare (1988), Mandelzys (1979), Nuffield (1982), Porporino, Zamble et Higginbottom (en cours), Waller (1974), Wormith (1984) et Zarb (1978). D'autres données canadiennes proviennent d'études de suivi portant sur des détenus libérés souffrant de maladie mentale (par ex., Rice, Harris et Quinsey, 1990; Rice, Quinsey et Harris, sous presse; Quinsey et Maguire, 1986; Rice, Quinsey et Houghton, 1990). Les études américaines comprennent les suivantes : Adams (1983), Barton et Turnbull (1979), Beck et Shipley (1987), Brown, D'Agostino et Craddick (1978), Gottfredson, Wilkins et Hoffman (1978), Gottfredson, Mitchell-Herzfeld et Flanagan (1982), Heilbrun, Heilbrun et Heilbrun (1978), Holland, Holt et Brewer (1978) et Rhodes (1986).

Les résultats de ces études concordent sur le fait que la jeunesse du détenu et le nombre de condamnations antérieures sont positivement corrélés avec la probabilité de récidive. D'autres facteurs de prédiction, dont l'âge au moment de la première arrestation, la polyvalence criminelle (variété d'infraction), l'abus d'alcool et un faible niveau de scolarité sont habituellement corrélés positivement, mais dans une moindre mesure, avec les taux de récidive. On a aussi constaté régulièrement que l'évasion et les tentatives d'évasion sont liées à des taux de récidive plus élevés.

Un certain nombre de chercheurs ont combiné ces facteurs de prédiction et d'autres facteurs connexes de diverses façons afin d'obtenir des mesures sommaires qui affichent une corrélation plus étroite avec la récidive que tout autre facteur pris un à un. Les mesures élaborées au Canada comprennent les échelles de prévision de la récidive générale et violente de Nuffield (1982), l'Inventaire du niveau de surveillance (Andrews, Kiessling, Mickus et Robinson, 1986; Bonta et Motiuk, 1985), et l'Échelle de psychopathie (Hare, 1985; Hare et Jutai, 1983; Hare et McPherson, 1984; Hart, Kropp et Hare, 1988). En général, la valeur prédictive de chacune de ces échelles est bien supérieure à la chance dans leur domaine, mais on pourrait encore faire beaucoup mieux.

Limites des travaux précédents

Il existe malheureusement un grand écart entre les études empiriques et les besoins pratiques de la gestion de programmes correctionnels, qu'il s'agisse d'aide pour la conception d'interventions ou pour le choix de détenus comme participants à des programmes, ou encore d'élaboration de politiques en matière de mise en liberté de détenus (voir Quinsey et Walker, sous presse). Les ouvrages empiriques s'intéressent presque exclusivement à des facteurs de prédiction statiques ou immuables, comme l'âge, les antécédents criminels, la durée de placement en établissement, etc. Comme les gestionnaires de programme correctionnel ont besoin de renseignements sur des facteurs qu'ils peuvent modifier pour planifier efficacement des interventions, la majeure partie de ces études de suivi empiriques ne sont pour eux d'aucune utilité, particulièrement parce que très peu de détenus sont sous le coup d'une peine de durée indéterminée.

Cet écart entre les besoins des gestionnaires de programme et l'accent prédominant des ouvrages empiriques est tout particulièrement apparent dans un domaine où l'on s'y attendrait le moins : la prévision de nouvelles infractions avec violence chez des détenus souffrants de maladie mentale. Ces derniers sont typiquement pris en charge par des professionnels de la santé mentale travaillant dans un système hospitalier psychiatrique qui applique explicitement un modèle de traitement et de réadaptation. Néanmoins, parmi les 28 études de suivi portant sur des détenus élargis souffrant de maladie mentale qui ont été relevées dans une analyse bibliographique (Quinsey, 1989), 25 n'employaient que des facteurs de prédiction statiques et trois seulement (dont deux étaient essentiellement des études pilotes) tentaient de prédire la récidive à l'aide de mesures de changement thérapeutique.

Les échelles actuarielles servant à prédire la récidive souffrent également d'autres limites. Comme leurs origines sont empiriques plutôt que théoriques, on ne peut améliorer leur niveau de prédiction qu'en répétant tout le processus de construction de l'échelle. De plus, bon nombre des facteurs statiques qui composent ordinairement ces échelles sont corrélées avec des facteurs socio-économiques (Porporino, Zamble et Higginbottom, sous presse); le recours à de telles variables pour décider de la mise en liberté d'un détenu peut amener à combiner l'inéquité à l'injustice. Pour la grande majorité des détenus, la question n'est cependant pas de savoir s'ils seront remis en liberté, mais à quel moment ils le seront. L'incarcération peut n'avoir pour le détenu qu'un faible pouvoir incitatif en vue de l'amener à changer son comportement actuel si, dans les faits, le moment de sa libération est déjà déterminé lorsqu'il commence à purger une peine.

La plupart des études de suivi ne fournissent donc que peu de renseignements pour orienter les administrateurs des programmes correctionnels dans leur choix de programmes répondant aux besoins des détenus ou dans la prise de décision fondée sur le changement s'opérant chez l'individu. Contribue également au problème, la pénurie d'études évaluatives bien conçues menées auprès de populations carcérales sur les interventions qui leur sont offertes. Il est nécessaire de s'éloigner des déterminants généraux de la récidive (sauf quand il s'agit d'identifier des groupes à risque élevé en vue de leur accorder une attention concentrée) pour se demander

comment réduire ou prévenir la récidive dans la société. Tout ce qui précède amène à envisager la question du point de vue des déterminants dynamiques particuliers de la récidive.

Il est nécessaire de mieux comprendre le jeu de facteurs actuels qui amène le détenu à perpétrer de nouvelles infractions. Comme Mandelzys (1979) l'a souligné, on ne sait pas encore très bien dans quelle mesure la récidive criminelle est le résultat de problèmes non résolus que vit un détenu mis en liberté, problèmes qui auraient pu être réglés au cours d'une période d'incarcération, et dans quelle proportion de nouvelles infractions résultent de nouveaux problèmes environnementaux ou personnels. On a cependant tenté à quelques reprises de préciser comment le mode d'interaction du détenu avec son environnement détermine la perpétration d'infractions futures (Zamble et Porporino, 1988) et on a montré qu'il est possible de prédire la récidive à l'aide de mesures du comportement actuel et de variables statiques (Zamble et Porporino, sous presse; Porporino, Zamble et Higginbottom, sous presse).

Un facteur dont il faudrait de toute évidence tenir compte est l'efficacité de la surveillance lors de la mise en liberté anticipée. Malheureusement, il y a relativement peu d'ouvrages sur l'efficacité des programmes de libération conditionnelle et de liberté surveillée et ils regorgent de problèmes méthodologiques (Nietzel et Himelein, 1987). En résumant les meilleures études sur la pertinence de la surveillance, Gottfredson, Mitchell-Herzfeld et Flanagan (1982) concluent que, premièrement, aucune étude ne montre un effet durable de la surveillance accordée aux personnes jouissant d'une libération conditionnelle une fois que la période de surveillance a pris fin. Deuxièmement, les études semblent indiquer un effet positif sur la récidive pendant la période de surveillance, particulièrement au début de la période de liberté. Troisièmement, l'effet que relève la recherche ne semble pas particulièrement important.

On comprend l'efficacité limitée de la surveillance à la lumière des points que nous avons présentés plus haut, car il est difficile de savoir quels programmes de libération conditionnelle il faut mettre sur pied si l'on ignore les antécédents de l'échec de tels programmes. En employant le mot "antécédents" dans ce contexte, nous entendons des conditions dynamiques reconnaissables propres aux détenus ou des événements déterminés qui précèdent la nouvelle infraction. Les antécédents sont donc des variables sur lesquelles des organismes de libération conditionnelle ou les détenus eux-mêmes pourraient agir afin de prévenir la perpétration d'un acte criminel. Les particularités statiques des détenus sont utiles dans ce contexte en tant que variables descriptives d'un groupe à risque auquel un détenu appartient et à titre de variables modératrices, c'est-à-dire de variables qui déterminent la façon dont les antécédents agissent sur le comportement. Il faut cependant compléter ces variables statiques par des renseignements sur les antécédents dynamiques de la récidive.

Que savons-nous des antécédents de l'échec des programmes de libération conditionnelle? Pas grand chose. Pour ce qui est de la récidive générale, Waller (1974) constate que les facteurs suivants permettent de la prévoir : manque d'emploi,

fréquentations indésirables, bagarres, fait de ne pas voir ses enfants et consommation d'alcool fréquente. Hart, Kropp et Hare (1988) ont aussi observé que le manque de stabilité sur le plan de l'emploi et des relations personnelles au cours de la période de suivi permettait de prédire la récidive.

Nouveaux travaux sur des facteurs dynamiques

Pour ce qui est de l'information sur les processus comportementaux dynamiques de la récidive, les récents découlant travaux de deux sources offrent la possibilité d'aider à satisfaire certains des besoins susmentionnés. La première source est une étude canadienne d'assez vaste envergure dont le but était de préciser comment les détenus interagissent avec leur environnement, et plus précisément, comment ils font face à leurs problèmes (Zamble et Porporino, 1988). Même si l'étude était principalement conçue pour étudier le comportement en prison, elle comprenait aussi des données sur les problèmes que des détenus avaient éprouvés avant d'être incarcérés et sur leurs tentatives d'adaptation. Non seulement le niveau général d'adaptation était-il désastreusement faible, mais les chercheurs ont également noté une association entre le comportement adaptatif pauvre et le comportement criminel. Par exemple, on a relevé des corrélations négatives significatives entre des mesures de l'efficacité d'adaptation et des antécédents criminels (analyse rétrospective). Des mesures de l'adaptation et du comportement associé découlant de l'étude originale ont aussi permis de prédire la récidive (analyse prospective) avec le même niveau de précision que celui des échelles actuarielles utilisées en général (Porporino, Zamble et Higginbottom, sous presse).

Ces résultats et d'autres résultats semblables ont amené à la formulation d'une hypothèse de "criminalité d'adaptation" liant la répétition du comportement criminel à des ressources d'adaptation insuffisantes, de même qu'à un ensemble particulier de comportements généralisés, par exemple, consacrer beaucoup de temps à socialiser dans un réseau diffus de vagues connaissances. Qu'elle soit ou non exacte dans ses moindres détails, l'hypothèse est étayée par des données et il est très probable qu'elle soit vraie en partie. L'hypothèse fait progresser de façon utile la compréhension des causes de la récidive, car elle met l'accent sur le rôle des lacunes qui existent sur le plan des interactions comportementales ordinaires entre la personne et son milieu comme élément déterminant de nouveaux actes criminels.

La deuxième avenue de recherche qui nous intéresse ici est très semblable, même si elle a été élaborée comme une explications de rechutes chez des toxicomanes. Marlatt et Gordon (1980) ont suggéré que la rechute est en grande partie déclenchée par des états émotionnels négatifs, des conflits interpersonnels et des pressions sociales.

Certaines études ont déjà tenté d'appliquer la théorie de la rechute à un genre de comportement criminel. Pithers, Kashima, Cumming, Beal et Buell (1988) ont examiné d'assez près les facteurs déterminants de la récidive de nature sexuelle chez 136 auteurs d'attentat à la pudeur contre des enfants et 64 violeurs. Près de 90 % des délinquants sexuels ont déclaré avoir vécu des états émotionnels intenses avant la

rechute (la perpétration d'une nouvelle infraction sexuelle) : 94 % des violeurs ont déclaré avoir ressenti de la colère, en général à la suite de conflits interpersonnels; 46 % des auteurs d'attentat à la pudeur contre des enfants ont déclaré avoir éprouvé de l'anxiété et 38 % ont dit avoir été déprimés (ces états émotionnels semblent lier à un état d'aliénation sociale). La séquence qui mène à la rechute semble commencer par des affects négatifs qui entraînent des fantasmes sexuels pervers, puis des distortions cognitives et, enfin, une planification passive précédant immédiatement l'infraction.

Se fondant sur 550 entrevues avec 311 personnes agresseurs d'enfant sous surveillance, Frisbie (1969) conclut qu'en plus de l'abus d'alcool, les facteurs prédisant la récidive comprenaient le fait de désirer et de choisir des enfants impubères comme objets sexuels, des valeurs morales peu orthodoxes et de sérieuses difficultés à établir des relations significatives avec des femmes adultes sur une base mature (p. 223). Les ressemblances entre les observations de Frisbie et celles de Pithers et coll. (fantasmes, aliénation et distorsion cognitive) sont frappantes. MacCulloch, Snowden, Wood et Mills (1983) ont eux aussi noté comme antécédents de délits sexuels graves le fait de planifier et de répéter le geste qui sera posé.

Même si l'hypothèse de la criminalité d'adaptation et la théorie de la rechute ont été formulées de façon tout à fait indépendante et dans des contextes différents, elles sont clairement compatibles, voire synergiques. Le lien qui existe entre les difficultés d'adaptation et les actes criminels est probablement la souffrance émotionnelle qui déclenche un comportement violent ou irrationnel, ou qui amène l'individu à faire moins d'effort pour garder la maîtrise de soi. Inversement, la théorie de la rechute donne à penser que les précurseurs des réactions émotionnelles qui précèdent la récidive criminelle sont probablement des comportements d'adaptation inappropriés ou inadéquats.

Le but de la présente étude est d'examiner les antécédents comportementaux et dynamiques de la récidive criminelle en interviewant des détenus qui sont revenus en prison après l'échec de leur mise en liberté. Cette méthode suscite des questions sur la valeur informative et la fiabilité des renseignements qu'il est ainsi possible d'obtenir. Nous ne prétendons certainement pas que des détenus vont dire ouvertement pourquoi ils ont posé les gestes qu'ils ont posés ni même qu'ils en connaissent la raison. Cependant, ils peuvent habituellement se rappeler quels étaient leurs pensées et leurs sentiments au moment où ils ont commis un acte criminel, et ils seront prêts à en parler à un chercheur. On ne peut guère s'attendre à ce que des détenus formulent une théorie pouvant expliquer leurs propres comportements criminels, mais ils peuvent donner des détails sur les événements qui ont précédé la récidive, détails qui permettront à un chercheur d'édifier une théorie de la récidive. Il est intéressant de mentionner dans le présent contexte que Frisbie (1969) a été surprise de la mesure dans laquelle les personnes qu'elle interviewait dévoilaient des renseignements personnels à un intervieweur de projet. En fait, l'équipe de recherche était souvent alertée de l'imminence d'une rechute avant les responsables du programme de libération conditionnelle.

Il semble que pour obtenir des renseignements de qualité, il faut en premier lieu poser les bonnes questions : par exemple, Quinsey et MacCulloch (en préparation) ont obtenu des descriptions détaillées de conditions antécédentes en posant des questions détaillées lors d'une longue entrevue clinique, tandis que les réponses que Quinsey (en préparation) a obtenues de détenus à la question "Pourquoi cette infraction est-elle survenue?" étaient souvent extrêmement vagues et inintelligibles sur le plan logique. De même, Zamble et Porporino (1988) ont obtenu des réponses détaillées à des questions portant sur des réactions à des situations précises, mais n'ont souvent recueilli que des réponses vagues et contradictoires à des questions concernant les buts de ces réactions.

Comme la plupart des travaux mentionnés plus haut ne visaient pas des auteurs d'infractions graves contre des personnes (c'est-à-dire, le sujet le plus préoccupant), la présente étude a porté surtout sur des ex-détenus qui sont retournés en prison à la suite d'infractions avec violence.

Les études antérieures ont également échoué à résoudre le problème des taux de base. Par exemple, quel sens pouvons-nous donner aux résultats (Pithers et coll., 1988) indiquant que la plupart des délinquants sexuels déclarent avoir vécu des émotions négatives avant de commettre leur infraction? Quel est le taux de base des émotions négatives chez les ex-détenus de tous genres et ce taux est-il lié à la probabilité ou au genre de récidive? Et, observation encore plus pertinente, nous ne sommes pas certains du taux de base des émotions négatives chez des membres démographiquement semblables de la population générale. L'observation voulant que des émotions négatives précèdent la récidive sexuelle peut être exacte, mais ne nous apprend rien. Il y a ici deux genres de comparaisons pertinentes. Il s'agit premièrement de comparer les récidivistes et les personnes qui se sont adaptées avec succès dans la société après leur mise en liberté; et, en deuxième lieu, de comparer les détenus qui commettent divers genres d'actes criminels, par exemple, comparer des délinquants sexuels et des voleurs.

Méthodologie

Recrutement des sujets

Pour le groupe des récidivistes, le choix de sujets possibles s'est fait parmi des hommes ayant commis des infractions avec violence (Annexe 1) alors qu'ils jouissaient d'une libération conditionnelle ou d'une liberté surveillée à la suite d'une autre infraction. La peine antérieure devait être une incarcération d'au moins 6 mois et la nouvelle infraction devait avoir été commise dans l'année suivant la mise en liberté précédente (quoiqu'il y ait eu quelques exceptions pour inclure des périodes plus longues quand des sujets acceptables n'étaient pas disponibles).

Les sujets étaient recrutés parmi des hommes que l'on avait renvoyés à des établissements fédéraux dans la région d'Ottawa suite à la révocation de leur libération conditionnelle ou de leur liberté surveillée parce qu'ils avaient été accusés ou déclarés coupables de la nouvelle infraction. Il était prévu à l'avance que l'on éliminerait de l'étude les sujets dont l'innocence serait reconnue. Cela ne s'est pas produit.

On a identifié des sujets possibles à partir de listes de nouvelles admissions de personnes accusées ou déclarées coupables d'infractions prévues à l'Annexe 1. Ces listes étaient obtenues chaque semaine des bureaux régionaux (Ontario). On choisissait en premier les personnes ayant été libérées d'établissements fédéraux. De plus, les noms d'autres sujets possibles étaient tirés des dossiers SED de la GRC, avec l'aide du personnel des établissements, afin d'identifier les détenus qui avaient purgé des peines pour des infractions à des lois provinciales. La plupart des détenus provenaient de l'unité de réception de l'établissement de Millhaven, mais l'échantillon comprenait quelques sujets des établissements de Collin's Bay et de Joyceville.

On a présenté des listes de sujets possibles à des personnes ressources dans chaque établissement aux fins de contrôle en fonction de critères d'admissibilité. On a exclu les détenus qui présentaient des signes de psychose active ou clinique, de déficience intellectuelle (Q.I. se situant à plus d'un écart-type sous la moyenne), d'un degré d'alphabétisation si faible qu'ils ne pouvaient remplir des questionnaires même si on les aidait, d'une compétence insuffisante en anglais ou en français pour participer à une entrevue, ou si les responsables de la sécurité jugeaient qu'ils présentaient un danger réel pour un intervieweur. Ces critères ont exclu moins de 10 % des sujets possibles.

Le groupe de comparaison proposé devait être constitué d'hommes ayant terminé avec succès au moins une année d'un programme de liberté surveillée. Au départ, ils devaient être choisis parmi un échantillon aléatoire de cas sous surveillance dans le bureau de Kingston du Service de libération conditionnelle. Des sujets devaient être recrutés d'autres districts si c'était nécessaire pour atteindre le nombre requis. Cette partie de la recherche, qui est en cours, est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Mesures intégrées à l'entrevue

On a recueilli des données provenant d'une gamme de sources. La plus importante était cependant une entrevue structurée avec des sujets. La formule d'entrevue est fournie en annexe.

Pour tenir compte des travaux susmentionnés sur la prévention des rechutes, bon nombre des questions ont été axées sur les événements et les suites de comportement qui, en définitive, ont mené à l'échec de la mise en liberté, en se concentrant sur la période qui précède immédiatement la révocation de la mise en liberté du sujet. On cherchait à obtenir des renseignements sur le niveau de fonctionnement psychosocial, la nature et la gravité des problèmes vécus et la relation qui existait entre ces derniers et la récidive. De même, pour donner suite aux travaux antérieurs sur le lien entre l'adaptation et le comportement criminel, des questions visaient à recueillir des renseignements détaillés sur la façon dont le détenu faisait face à ses problèmes.

Les questions ne s'appliquaient pas toutes à chaque sujet, puisque les détails des infractions et leurs signes avant-coureurs étaient différents. Par exemple, nous avons cherché à connaître les attentes des voleurs au sujet du montant d'argent qu'ils pensaient obtenir, tandis qu'avec les délinquants sexuels, nous traitions des signes avant-coureurs de l'agression sexuelle tels que les fantasmes sexuels déviants. Pour les sujets du groupe de comparaison, on ne pourrait parler de nouvelles infractions, mais une formule parallèle devrait servir à traiter des événements qui sont survenus dans le mois précédant l'entrevue.

Mesures obtenues à l'aide de questionnaires

On a aussi donné aux sujets un ensemble de questionnaires pour recueillir des renseignements supplémentaires sur des sujets spécifiques. Certaines des mesures que nous avons choisies ont été élaborées en vue d'être utilisées auprès d'autres populations ou dans des contextes très différents. Il a donc été nécessaire de les adapter pour les besoins de la présente étude. D'autres mesures ont été élaborées et mises à l'épreuve dans le cadre du présent projet. C'est pourquoi les quelques premiers mois du projet ont servi à élaborer, adapter et mettre à l'épreuve les mesures.

Les mesures relatives aux questionnaires figurent dans l'annexe.

a.) L'abus d'alcool et la consommation de drogue sont fréquents chez les populations de détenus et on a également constaté qu'ils pouvaient servir à prédire la récidive (Waller, 1974). Le Test de dépendance envers l'alcool (Skinner et Horne, 1984) de même que le Test de dépistage de l'abus de drogue (Skinner, 1982) ont été utilisés. Il s'agit de brèves échelles d'auto-déclaration qui mesurent l'importance de la dépendance envers l'alcool ou les drogues ainsi que les problèmes qui s'y rattachent. On a aussi demandé aux sujets de répondre

en termes de leur utilisation de drogues et d'alcool dans la période précédant l'échec de leur mise en liberté.

b.) On a mesuré de plusieurs façons l'état émotionnel de la personne avant et au moment de l'échec de la mise en liberté. Au cours de l'entrevue, on interrogeait les sujets sur leur humeur et leur état émotionnel dans la période précédant les événements qui ont entraîné la révocation de leur mise en liberté. De plus, plusieurs questionnaires étaient inclus pour évaluer les réactions émotionnelles des sujets. L'inventaire de dépression de Beck (Beck, 1967) a été employé comme mesure normalisée de l'état dépressif possédant de bonnes qualités psychométriques. On a mesuré la colère avec le Multidimensional Anger Inventory (Siegel, 1986). Cet inventaire mesure les éléments suivants : susceptibilité à la colère, gamme de situations suscitant la colère, attitude hostile, facteurs contributifs et expression de la colère. C'est un instrument homogène montrant une bonne stabilité test-retest. On a mesuré l'anxiété à l'aide du Spielberger Trait Anxiety Inventory (Spielberger, Gorsuch et Lushene, 1970). Sa validité de contenu, concourante et conceptuelle se compare avantageusement avec d'autres tests d'anxiété.

c.) Le questionnaire sur des situations faisant appel au comportement adaptatif (Coping Situations Questionnaire; Zamble, inédit) a servi à mesurer la capacité de s'adapter à diverses situations. Le questionnaire décrit une gamme de situations de la vie courante auxquelles les personnes doivent faire face. On invite le répondant à imaginer qu'il vit chaque situation et à décrire comment il y ferait face ou réglerait le problème. On lui pose également des questions concernant les pensées et les émotions qui l'habitent dans chaque situation. Bien que cet instrument n'ait pas été normalisé, il découle d'autres instruments utilisés avec succès auparavant (Porporino, 1983; Zamble, Porporino et Kalotay, 1984; Zamble et Porporino, 1988).

d.) D'autres échelles mesuraient certains comportements particuliers. Un questionnaire sur la socialisation (Socialization Questionnaire; Zamble, inédit) contenait des questions sur les relations personnelles, les loisirs et l'hébergement. Zamble et Porporino (1988) ont constaté que des détenus se contentent souvent de relations généralement superficielles et changeantes, et que l'instabilité marque la plupart des aspects de leur vie, par exemple, lieux de résidence, activités et relations personnelles. Ce questionnaire tente de mesurer une telle disposition. Un questionnaire sur l'emploi du temps (Time Use Questionnaire; Zamble, inédit) était également inclus. Découlant des résultats de Zamble et Porporino (1988) montrant que de nombreux détenus vivent souvent dans le présent, sans se soucier beaucoup ni du passé ni du futur, cette échelle vise à déterminer la façon dont les personnes organisent leur temps et comment elles conceptualisent le temps en général. L'échelle de désirabilité sociale du QRP a servi à évaluer la mesure dans laquelle les sujets tentaient de se présenter sous un jour favorable.

Données tirées de dossiers

On a relevé dans des dossiers des renseignements sur le comportement antérieur en établissement, principalement en ce qui a trait aux manquements à la discipline, et sur les problèmes que des agents de liberté conditionnelle ont observés quand la personne était en liberté surveillée. On a aussi utilisé des données tirées de dossiers pour obtenir des renseignements détaillés sur les antécédents criminels.

Mesures de risque

Comme on l'a déjà mentionné, un des buts de la présente recherche est d'étudier et d'interpréter les facteurs de risque dynamiques par rapport à des antécédents statiques de l'échec de la libération conditionnelle. Ces renseignements pourront être utiles pour améliorer le niveau de prédiction des instruments servant actuellement à prévoir l'échec de la mise en liberté. On inclura donc deux des meilleures mesures de risque qui utilisent des variables statistiques, toutes deux élaborées au Canada : l'Échelle de prévision de la récidive (Nuffield, 1982) et l'Inventaire du niveau de surveillance (INS; Andrews, Kiessling, Mickus et Robinson, 1986). On a intégré dans l'entrevue la plupart des articles qui composent ces échelles, les autres questions étant tirées de dossiers.

Procédure

Comme la qualité de la plus grande partie des renseignements qui nous intéressent ici dépend de l'exactitude du rappel, les sujets éventuels ont été contactés aussitôt que possible après avoir été identifiés, habituellement dans les deux premières semaines suivant leur retour au pénitencier (en général à l'unité de réception de Millhaven), mais certains d'entre eux avaient déjà été transférés à leur établissement de réception. Toutes les entrevues ont eu lieu dans les 60 jours suivant l'infraction.

Plus de 80 % des détenus contactés ont accepté de participer à l'étude. Avec ces derniers, l'entrevue a commencé immédiatement après qu'ils aient donné leur consentement. L'entrevue durait entre 60 et 90 minutes et avait lieu dans la salle commune ou dans des salles d'entrevue aux unités de réception de Millhaven. Les entrevues étaient effectuées par un seul intervieweur et dans des conditions semi-privées.

On a remis aux sujets des questionnaires après l'entrevue; dans certains cas, il a fallu leur lire les questions. Il fallait compter environ 45 minutes pour remplir le questionnaire. Une recherche systématique effectuée après l'entrevue a permis de tirer des données de dossiers.

Confidentialité des renseignements

Conformément aux normes de la recherche professionnelle en vigueur, et aux conditions exigées pour obtenir l'autorisation de notre Comité d'examen de l'éthique, nous avons garanti à nos sujets la confidentialité de leurs propos (voir la formule de

consentement en annexe). On leur a demandé de signer une formule de consentement sur laquelle cette condition était clairement énoncée et le chercheur signait aussi la feuille pour établir le contrat. On a attribué à chaque sujet un numéro unique et tous les enregistrements n'étaient identifiés que par ce numéro. La liste des correspondances "noms-numéros" était gardée sous clé et n'était accessible qu'aux chercheurs principaux et aux assistants de recherche.

Analyses des données

Le but de la présente étude était de relever les antécédents dynamiques de la récidive qui peuvent être mesurés au cours de la période postlibératoire. Pour atteindre ce but, on a étudié en même temps la valeur prédictive d'un grand nombre de mesures. Celles-ci peuvent être divisées en plusieurs catégories : historique, (par exemple, infractions antérieures), différences individuelles (par exemple, susceptibilité à la colère, intelligence, capacité d'adaptation), éléments généraux postlibératoires (par exemple, auto-description de l'humeur dans la période précédant la récidive ou au cours d'une période fructueuse de surveillance), et éléments spécifiques postlibératoires (par exemple, événements particuliers qui ont précédé une arrestation donnée). La première activité d'analyse de données consistait à réduire le nombre de variables au sein d'un domaine de prédiction déterminé. Les mesures qui présentaient des problèmes insurmontables (par exemple, données manquantes, distributions extrêmement asymétriques, absence de variance réelle) ont été éliminées. On a examiné s'il y avait redondance dans le reste des variables; on a combiné ou supprimé des variables qui étaient étroitement corrélées.

Les analyses figurant dans le présent rapport sont essentiellement descriptives. En outre, nous avons comparé en regard de variables clés des détenus ayant été reconnus coupables de vol qualifié et des détenus reconnus coupables d'infractions avec voies de fait graves.

Quand les données relatives à des non-récidivistes qui mènent à bien leur période de surveillance seront disponibles, nous procéderons à des analyses hiérarchiques de base sur l'ensemble épuré de données en utilisant comme unités les mesures indiquées ci-dessus pour déterminer quelle combinaison de variables permet de mieux distinguer les groupes de détenus entre eux et par rapport aux non-récidivistes.

Comme l'ensemble de variables postlibératoires déterminées constituait un ensemble unique d'événements pour chaque sujet, il ne sera pas inclus dans les analyses susmentionnées. Cet ensemble de variables revêt néanmoins un intérêt théorique et pratique important; il nous permet d'examiner les événements antécédents particuliers que les récidivistes ont déclarés (par exemple, si l'infraction était planifiée et à quand remonte le début de cette planification). Des renseignements de ce genre ont une pertinence directe sur la programmation visant à prévenir la récidive et pour la surveillance des personnes en liberté conditionnelle. Ces renseignements seront aussi utiles pour effectuer d'autres comparaisons et d'autres analyses, par exemple, l'examen minutieux de sujets ne présentant pas d'antécédents violents.

Résultats

On a recueilli des données auprès de 100 détenus; 39 d'entre eux avaient été reconnus coupable de vol qualifié et 52 d'actes de violence ou de délinquance sexuelle. Les principales analyses comparatives figurant dans le présent rapport mettent en contraste les deux groupes de détenus.

Antécédents personnels et criminels

Les caractéristiques des origines des détenus et leurs biographies sont conformes à ce que l'on pourrait s'attendre d'un échantillon de criminels endurcis. Ils ont en moyenne 29,4 ans, l'âge variant de 19 à 60 ans. En moyenne, ils ont 9,5 années de scolarité.

On a constaté des signes évidents d'un long passé d'instabilité personnelle. La plus longue période dans un même emploi n'était que de 30,6 mois et le tiers des détenus n'ont jamais conservé un emploi plus longtemps que 6 mois. La plus longue relation avec une femme n'a duré qu'un peu plus longtemps, avec une moyenne de 38,1 mois et 26 % des sujets n'avaient jamais vécu une relation de plus de 6 mois. Quarante-huit pour cent des détenus ont dit qu'ils avaient été traités auparavant pour alcoolisme ou toxicomanie, et 40 % ont déclaré avoir suivi des traitements pour un problème psychologique ou psychiatrique autre que l'abus d'alcool alors qu'ils vivaient dans la société. Comme on peut s'y attendre à la lumière de ces statistiques, 32 % ont dit avoir déjà envisagé sérieusement le suicide et 22 % ont déclaré avoir fait une véritable tentative de suicide.

Ces indicateurs révélant un faible niveau de santé mentale vont de paire avec des antécédents criminels considérables. Les sujets ont déclaré qu'ils avaient, en moyenne, 14,6 ans quand ils ont eu pour la première fois maille à partir avec la justice. Pour la majorité (57 %), d'autres membres de la famille avaient des casiers judiciaires. Ils avaient à leur compte en moyenne 24,4 condamnations antérieures enregistrées sur leurs formules SEB, avec un intervalle de variation allant de 3 à plus de 100. La plupart avaient à leur actif des infractions avec violence, même avant leur dernière infraction : le nombre moyen d'infractions avec violence s'élevait à 5,2. Tous avaient évidemment déjà purgé une peine d'emprisonnement, étant donné que c'était là un de nos critères de sélection. La plupart avaient purgé leur peine précédente en Ontario, et 75 % d'entre eux étaient incarcérés dans un établissement à sécurité moyenne au moment de leur dernière mise en liberté, le plus souvent dans un pénitencier fédéral. La plupart d'entre eux (89 %) avaient été sous surveillance et avaient fait l'objet d'une révocation à cause de l'infraction actuelle. La durée moyenne de séjour à l'extérieur des murs entre l'élargissement précédent et la nouvelle arrestation n'était que de 4,7 mois, avec un intervalle de variation allant de quelques jours à plus de 19 mois; 96 % avaient été renvoyés en détention dans l'année.

On peut donc en conclure que nous avons réussi à définir et à recruter une population de récidivistes présentant de lourds antécédents criminels. De plus, étant donné que nous avons choisi comme critère de sélection la perpétration d'une infraction avec violence, tous (sauf un) avaient à leur dossier de telles infractions. Le tableau 1 présente les chiffres des infractions courantes les plus graves.

Tableau 1 : Infraction courante la plus grave

Vol qualifié	39
Voies de fait (général)	34
Homicide, ou voies de fait graves	9
Agression sexuelle (viol)	8
Agression sexuelle (pédophilie)	1
Autres	9

La durée moyenne des peines totales actuelles était de 52 mois, l'intervalle de variation allant jusqu'à 14 ans.

Comportement durant la période de liberté

Les renseignements recueillis concernent surtout le mois précédant la perpétration de la dernière infraction. La plus grande proportion des sujets (32 %) vivent dans une famille nucléaire avec femmes et enfants et 8 % vivent chez leurs parents; par opposition, 29 % vivent seuls et 18 % avec des amis, situations ayant plus de chances d'être instables que le fait de vivre dans le milieu familial.

L'examen du logement de ces personnes fournit d'autres détails. Seulement 12 % étaient propriétaires du logement qu'ils habitaient, tandis que 59 % vivaient dans une maison ou un appartement loué. D'autres vivaient dans des endroits moins stables : 17 % dans une maison de chambres ou en institution, et 5 % n'avaient pas d'adresse fixe. Au moment de leur arrestation, il y avait environ autant d'hommes mariés ou vivant en union libre (43 %) que de célibataires (42 %); les autres étaient pour la plupart divorcés ou récemment séparés.

Pour ce qui est de l'emploi, le plus grand nombre (42 %) étaient sans emploi, soit un taux de chômage quelque peu supérieur à ce qui a déjà été constaté pour d'autres échantillons de détenus. Seulement 39 % avaient des emplois à temps partiel ou étaient inscrits à des programmes d'étude, les autres travaillaient à temps partiel. Pour 39 % du groupe la principale source de revenu était le revenu d'emploi; pour 33 % c'était principalement des prestations publiques, pensions d'invalidité et bien-être social. En réponse aux mêmes questions, 16 % ont admis que leur principal revenu provenait d'activités illégales.

Le tableau 2 renferme la plupart des renseignements sur les habitudes de vie. Il montre le temps consacré à une variété d'activités autres que le travail. Comme on peut le voir, la plupart des sujets consacraient la plus grande partie de leur temps à des activités non organisées. Les "activités diverses avec des amis (traîner)" prenaient le

premier rang. Par opposition, les tâches familiales et les activités organisées occupaient en moyenne beaucoup moins de temps.

Tableau 2 : Temps consacré à diverses activités

Catégorie	Heures/semaine (moyenne)	% répondant "aucune (0)"
Famille	8,2	38
Passe-temps	2,8	73
Musique	19,9	28
Télévision	11,0	27
Activités physiques	6,0	54
Activités spécifiques avec des amis	5,6	53
Activités diverses avec des amis	20,6	30
Autres	10,3	65

Nous avons questionné les sujets sur une variété de problèmes qu'ils pouvaient avoir éprouvés. Le plus grand nombre d'entre eux (59 %) ont dit avoir vécu certains problèmes sur le plan de leurs relations avec leur conjointe ou leur amie, tandis que d'autres genres de problèmes interpersonnels, comme des conflits de travail avec des supérieurs ou des collègues, étaient beaucoup moins fréquents (7 % et 6 %, respectivement). En réponse à des questions spécifiques visant à évaluer les besoins financiers et les motivations à ce niveau, beaucoup ont dit avoir eu des problèmes d'argent, mais seulement 18 % pensaient qu'ils n'avaient pas eu assez d'argent pour survivre, tandis que 20 % décrivaient leurs problèmes d'argent comme l'écart (presque universel) entre leurs désirs et leurs moyens financiers.

Étant donné que les détenus étaient conscients de ces problèmes, on aurait pu s'attendre à ce qu'ils cherchent de l'aide. Il n'y a cependant qu'une minorité qui ont dit l'avoir fait. La plupart d'entre eux (36 %) ont demandé l'aide de leurs amis, souvent sous forme de prêts quand ils manquaient d'argent. À peu près la moitié (19 %) ont demandé l'aide de leur conjointe. Nous leur avons également demandé s'ils auraient pu se tourner vers une quelconque source d'aide. Il y en a eu à peu près autant à dire qu'ils auraient pu faire appel à des personnes comme leur conjointe, leurs parents ou leurs amis (et qui ne l'ont pas fait) qu'à avoir effectivement demandé de l'aide. Cela semble confirmer certaines descriptions du caractère "macho" ou "indépendant" des modes de socialisation des détenus, quoi que cela puisse également être le résultat du vécu carcéral.

Il peut être trompeur de demander simplement à des sujets d'indiquer les domaines dans lesquels ils ont vécu des difficultés, car la gravité des problèmes peut varier du banal à l'accablant. Vers la fin de l'entrevue, on a donc demandé à chaque sujet d'évaluer sur une échelle de 10 points la gravité des problèmes qui, selon lui étaient survenus au cours du mois précédant la perpétration de l'infraction en cause. Le tableau 3 présente les résultats. Les trois sources de problèmes les plus importants, soit la toxicomanie, les problèmes physiques et (surtout) émotionnels et l'argent, étaient aussi les sources de problèmes les plus fréquemment mentionnées,

chacune étant citée sous une forme ou une autre par environ les deux tiers des sujets. Il est donc évident qu'ils s'étaient sentis gravement troublés sous certains aspects.

Tableau 3 : Cote moyenne de la gravité de certaines catégories de problèmes

Problèmes	Gravité moyenne
Consommation d'alcool/drogue	5,4
Argent	5,0
Santé physique/émotionnelle	3,9
Conjointe/famille	3,6
Logement,milieu physique	3,5
Travail/école (comprend le chômage)	3,4
Loisir (comprend l'ennui)	2,8
Amis	2,7
Surveillance/conditions de la mise en liberté	2,7

Consommation de drogue.

En fonction de nos attentes théoriques et de notre connaissance du sujet, nous avons ciblé, aux fins d'étude approfondie, la toxicomanie et la dysphorie émotionnelle. Les données pertinentes revêtent un certain intérêt et nous amènent à discuter les signes avant-coureurs des nouvelles infractions criminelles; nous les étudierons plus loin.

On a déjà montré que des détenus sont aux prises avec d'importants problèmes de consommation d'alcool et de drogue et que l'intoxication accompagne souvent la perpétration d'actes criminels. Pour ces raisons, l'interdiction de consommer de l'alcool est une condition courante de la mise en liberté sous surveillance. En fait, 78 % de nos sujets ont déclaré qu'ils étaient sous le coup de telles interdictions durant le dernier mois précédant leur nouvelle infraction. Ce nombre comprenait la plupart de ceux qui étaient placés sous surveillance.

Pour déterminer l'efficacité de ces interdictions, nous avons demandé aux sujets à quel moment ils ont violé pour la première fois l'une ou l'autre des conditions de leur mise en liberté. Les premières conditions violées étaient presque toujours l'interdiction de consommer de l'alcool ou des drogues. À notre surprise, 56 % de ceux qui étaient sous surveillance ont admis avoir violé les termes de leur mise en liberté au cours de la première semaine. Quand nous leur avons demandé de préciser à quel moment après leur mise en liberté ils ont commencé à boire, 44 % ont dit qu'ils avaient pris au moins une consommation la première journée, et 18 % de plus avaient consommé de l'alcool au cours de la première semaine. De même, 31 % ont consommé au moins une drogue illégale la première journée et 16 % de plus au cours de la première semaine.

Ces chiffres s'appuient mutuellement et montrent de toute évidence que la simple imposition de restrictions à l'égard de la consommation d'alcool et de drogues a peu d'effet. Une grande majorité des détenus ont violé presque immédiatement les conditions de leur mise en liberté. Ceci étant, il est intéressant d'examiner les motifs de la violation. En général, les motifs que les sujets invoquent ne sont pas très profonds :

"circonstances ou pressions sociales" était la raison la plus fréquemment citée (22 % de l'échantillon).

Le tableau 4 fournit plus de détails qui résument les réponses à des questions portant précisément sur les raisons qui expliquent pourquoi ils ont recommencé à consommer de l'alcool ou de la drogue.

Tableau 4 : Motifs de la reprise de la consommation d'alcool et de drogues après la mise en liberté

Description	% (Alcool)	% (Drogue)
Effets agréables	29	22
Pression sociale	25	22
Réaction à des problèmes	16	6
Consommateur habituel	8	11
Ne sait pas	4	3

En général, le fait de recommencer à consommer de l'alcool ou de la drogue ne semble pas découler de circonstances environnementales particulières. Il semble plutôt qu'il s'agit simplement de la reprise d'un ancien comportement, après l'interruption causée par l'emprisonnement.

En plus des renseignements sur les premières consommations, nous avons également recueilli diverses données sur la quantité en cause. La plupart des sujets ont bu une certaine quantité d'alcool, alors que 15 % seulement ont affirmé s'être abstenus. Le nombre moyen d'occasions où l'on a consommé de l'alcool était de 12,6 fois par mois, c'est-à-dire presque un jour sur deux. Le nombre moyen de consommations s'élevait à 12,7. Si l'on combine ces chiffres, on obtient un indice de fréquence-quantité (peut-être la meilleure mesure de consommation) qui révèle une moyenne de 8,1 consommations par jour pour tous les sujets, y compris ceux qui se sont abstenus de boire (ou 9,6 en excluant ces derniers). Ce chiffre est très semblable à la valeur de 8,0 qui avait été rapportée auparavant (Zamble et Porporino, 1988).

L'utilisation d'autres drogues est plus difficile à quantifier, parce que le dosage et la puissance des drogues disponibles dans la rue varient considérablement, mais nous pouvons au moins montrer la fréquence d'utilisation. Le tableau 5 présente les pourcentages de sujets qui ont dit faire régulièrement usage de drogues dans chacune des catégories suivantes :

Tableau 5 : Catégories d'utilisation de drogue

Proportion d'utilisateurs	% d'utilisation
Canabis	57
Amphétamines	1
Stimulants ou hallucinogènes	12
Sédatifs ou barbituriques	10
Opiacés	5
Cocaïne	28

Dans l'ensemble, 65 % des sujets ont utilisé une de ces substances. En général, les résultats concordent avec ce qu'on attendait et avec ce que la recherche a déjà montré. Cependant, l'utilisation de cocaïne semble beaucoup plus élevée que ce qui avait été relevé dans des enquêtes comparables (Zamble et Porporino, 1988), confirmant des observations récentes indiquant que l'utilisation de cocaïne a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Il semble y avoir des diminutions compensatrices dans certaines autres catégories, par exemple, les amphétamines et les stimulants.

Il importe de tenir compte non seulement de l'ampleur de l'utilisation de drogues, mais aussi de l'effet de ces substances. On a demandé durant l'entrevue dans quelle mesure le répondant était verbalement ou physiquement agressif ou, par opposition, replié sur lui-même après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue. Environ la moitié des sujets (de 47 à 53 % selon les effets respectifs) ont dit que l'alcool augmentait ces comportements. Pour ce qui est de la drogue, environ 30 % ont parlé d'agressivité, tandis que 73 % ont dit qu'ils devenaient renfermés. Les sujets ont donc perçu une relation entre l'agressivité et l'alcool, mais un effet plus faible pour les autres drogues, qu'ils considéraient comme plus souvent liées au retrait social et à l'isolation.

Nous avons recueilli d'autres données sur la consommation d'alcool et de drogue à l'aide d'instruments élaborés par la Fondation de recherche sur la toxicomanie. Le score moyen obtenu au Test de dépendance envers l'alcool (TDA) était de 9,6 et seulement 28 % ont obtenu un score de 0 (aucun signe de dépendance). Au Test de dépistage de l'abus de drogue (TDAD), la moyenne était de 5,7, et 31 % seulement ont obtenu un score de 0. Ces résultats peuvent servir de mesures sommaires de la toxicomanie aux fins de comparaison avec d'autres populations et d'analyses vectorielles. En outre, nous présenterons plus loin dans le présent rapport des données sur le lien qui existe entre la toxicomanie et la perpétration d'infractions.

États émotionnels

La théorie de la rechute permet d'affirmer qu'un des principaux antécédents de l'échec est l'émergence d'états émotionnels dysphoriques, exactement comme on pourrait le prédire d'après l'échec des efforts d'adaptation. L'entrevue comportait donc des questions visant à mesurer les états émotionnels. Dans l'ensemble, il est apparu évident que les sujets étaient loin d'être satisfaits de leur vie dans la période qui a précédé la perpétration d'une nouvelle infraction.

On peut relever des preuves sommaires de cette insatisfaction dans les réponses aux questions demandant aux sujets d'évaluer leur vie en général pour la période en cause. Par exemple, 81 % ont dit qu'ils s'étaient inquiétés du fait que leur vie ne prenait pas la tournure qu'ils auraient souhaité. Quand nous leur avons demandé d'évaluer leur vie dans la société sur une échelle allant de 1 (insoutenable) à 100 (tout ce que vous pouvez souhaiter), le résultat moyen ne s'élevait qu'à 44,9 et environ la moitié des sujets se situaient sous la barre du 50.

Le tableau 6 donne beaucoup plus de détails. On a présenté aux sujets une liste assez exhaustive d'états émotionnels en leur demandant d'indiquer ceux qu'ils avaient ressentis au cours du mois précédent l'infraction. La majorité des sujets avaient vécu les émotions qui sont les principaux sujets de préoccupation clinique, c'est-à-dire, la dépression, l'anxiété et la colère. Sur une période aussi longue qu'un mois, on pourrait s'attendre à ce qu'une assez forte proportion de personnes passent par divers états émotionnels. On peut donc laisser de côté les nombres absolus, quoique l'ordre des fréquences soit probablement significatif.

Tableau 6 : Émotions ressenties au cours du mois précédant l'infraction

État	Ressenti (%)	Prédominant (%)
Désespoir	38	4
Dépression	58	23
Humeur maussade / sombre	41	5
Colère	52	17
Frustration	57	9
Stress générale	41	5
Anxiété	54	15
Culpabilité	31	4
Solitude	37	4
Ennui	31	1
Frustration sexuelle	14	1
Torpeur	23	0
Émotions positives	51	8
Autres	11	3

À des fins descriptives, le choix de l'émotion prédominante pour chaque sujet au cours de la même période est plus révélateur. Comme le tableau le montre, la

dépression (23 %) était le choix le plus fréquent, suivi de la colère (17 %) et de l'anxiété (15 %). Bien qu'une majorité de sujets aient déclaré avoir vécu des émotions positives durant cette période, 8 % seulement des sujets ont dit que celles-ci étaient prédominantes. D'autres états, comme l'ennui et la frustration sexuelle, bien que fréquents, ne semblent être que des éléments relativement mineurs dans la palette d'émotions de la plupart des sujets.

Il semblerait donc que la vie des sujets à l'extérieur soit souvent caractérisée par des émotions dysphoriques. Cela peut être une réaction particulière à ce qu'ils vivent à ce moment-là, le résultat de traits de caractère généralisés ou, ce qui est plus probable, un mélange des deux. Nous traiterons dans la prochaine section de quelques renseignements supplémentaires sur le vécu émotionnel des détenus plus près du moment de l'infraction.

D'autres indications montrent cependant que l'état dysphorique a persisté et que dans bon nombre de cas, il prenait une ampleur clinique. Notre série de questionnaires comprenait l'inventaire de dépression de Beck, la mesure de dépression clinique la plus largement utilisée. Le score moyen était de 16,9 ce qui est encore nettement plus élevé que ce que l'on obtient auprès d'un échantillon aléatoire de détenus au début de leur période d'emprisonnement (la moyenne relevée par Zamble et Porporino en 1988 était de 13,0) et beaucoup plus élevé que n'importe quel norme de population non clinique. Près de la moitié des sujets ont présenté des scores supérieurs à 15, un niveau utilisé pour indiquer des symptômes d'ampleur clinique.

De même, le score moyen obtenu au Spielberger State Anxiety Index s'élevait à 48,1. Sur cette échelle, la norme pour un groupe de patients souffrant de réactions d'anxiété est de 46,0; les scores obtenus indiquent donc un niveau de perturbation très important.

Même si nous ne disposons pas de renseignements concourants sur l'ampleur des problèmes auxquels font face les sujets dans la société, il y a donc des signes non équivoques, bien que rétrospectifs, de troubles importants durant la période qu'ils passent dans la société.

Il est très probable que ces troubles émotionnels sont liés aux difficultés que les détenus éprouvent pour faire face à des problèmes dans la collectivité. Un de nos questionnaires évaluait l'efficacité des efforts d'adaptation à l'aide d'un ensemble de cinq situations difficiles courantes; les résultats devraient se comparer à ceux déjà obtenus quand l'adaptation a été évaluée par rapport aux situations difficiles propres à chaque personne. Sur cette échelle dont l'intervalle de variation utile va de 4 à 20, l'efficacité d'adaptation moyenne était de 9,9. Par opposition, la valeur comparable d'un échantillon de travailleurs dans le secteur correctionnel (Hughes, 1990) était d'environ 16. (De plus, les valeurs actuelles sont très probablement des surestimations, puisque l'administration du questionnaire exige que les problèmes que le sujet omet soient comptés comme manquants, alors que lors d'une administration individuelle, ces questions sont probablement celles qui reçoivent les scores les plus bas). Seuls 12 %

des sujets dépassaient le niveau de 12, considéré comme indiquant une adaptation médiocre, et aucun ne dépassait la moyenne de l'échantillon composé de personnes non criminelles. Même si la présente étude n'avait pas pour sujet principal l'adaptation, on peut dire que les sujets présentaient des lacunes importantes sur le plan de la capacité d'adaptation aux problèmes quotidiens.

Signes avant-coureurs de l'infraction

Même si nous avons établi dans ce qui précède l'existence de certains comportements et états émotionnels chez les sujets quand ils vivent dans la société, il reste à savoir s'il existe un lien plus étroit entre ces comportements et ces états émotionnels et la perpétration de nouveaux crimes violents. Comme il s'agit d'un des principaux buts de l'étude, la plus grande partie de l'entrevue a donc porté sur les expériences et les événements qui ont précédé l'infraction.

Pour beaucoup de sujets, le début du processus d'infraction semble lié à une quelconque exacerbation de leur état émotif négatif. Nous nous sommes enquis de leurs réactions émotionnelles dans les 48 heures qui ont précédé l'infraction, exactement comme nous l'avions fait pour une période plus longue d'un mois (voir le tableau 6). Il est révélateur de comparer ces résultats, présentés dans le Tableau 7, et ceux qui concernent la période de temps plus longue.

Tableau 7 : Émotions ressenties dans les 48 heures précédant l'infraction

État	Ressenti (%)	Prédominant (%)
Désespoir	24	5
Dépression	37	17
Humeur maussade / sombre	24	2
Colère	43	22
Frustration	37	4
Stress général	28	2
Anxiété	38	14
Culpabilité	16	3
Solitude	25	4
Ennui	15	1
Frustration sexuelle	9	1
Torpeur	14	3
Émotions positives	32	14
Autres	15	7

Comme on pourrait s'y attendre, le nombre de sujets ayant éprouvé diverses émotions était moins élevé au cours de la période plus courte, soit une diminution globale d'environ le tiers. Cependant, les pourcentages de ceux qui ont ressenti de la colère ont moins diminué que les autres, passant de 52 à 43. Parallèlement, les fréquences des sentiments de culpabilité et d'ennui ont plus diminué que les autres. Cela nous permet de supposer que l'approche de l'infraction se caractérise par un mouvement relatif de la dysphorie générale à la colère. Il est probable que les événements et les pensées qui pourraient mener à la perpétration d'une infraction chasseraient l'ennui et étoufferaient les sentiments de culpabilité.

Le raisonnement qui précède est plutôt spéculatif et les chiffres qui figurent dans les tableaux montrent clairement qu'aucun mouvement dramatique n'était observable pour la plupart des détenus. Cependant, l'argument prend quelque peu de force quand on examine les états émotionnels prédominants que les sujets déclarent avoir éprouvés dans les deux périodes. Les pourcentages n'ont augmenté que dans deux catégories : colère et émotions positives. Là encore, il semble y avoir une intensification de la colère, bien que la signification de l'augmentation correspondante des états émotionnels positifs n'est pas claire.

Sans égard à la validité de cette interprétation, les résultats montrent que les états émotionnels dysphoriques étaient prédominants dans la période qui précède immédiatement l'infraction. La colère (22 %) était clairement l'état le plus courant à ce moment, suivie de la dépression et de l'anxiété. Cela appuie le raisonnement voulant que des états de ce genre soient liés à la perpétration d'actes criminels, bien que l'absence d'un niveau de base ou de données comparatives doive limiter la force de l'argument.

D'autres résultats viennent étayer l'existence de liens entre les états émotifs et la perpétration d'une infraction. Nous avons demandé aux sujets de nous dire s'ils pensaient que quelque chose en particulier s'était produit juste avant qu'ils aient pensé pour la première fois à commettre l'infraction. La plupart d'entre eux (76 %) ont répondu dans l'affirmative. Cette reconnaissance est évidemment rétrospective et peut renfermer certains éléments d'auto-justification, mais elle n'est néanmoins pas dénuée d'intérêt.

Nous avons posé aux sujets une question beaucoup plus directe pour préciser ce qui, à leur avis, les avait poussé à commettre l'infraction. Pour ce faire, nous avons établi à l'avance un ensemble de catégories; les résultats figurent dans le tableau 8.

Tableau 8 : Avis des détenus sur l'élément déclencheur

Catégorie	Pourcentage
Colère ou frustration générales	12
Colère spécifique	14
Perte de maîtrise (émotionnelle)	11
Ennui	3
Argent	25
Frustration sexuelle	1
Pression des pairs	6
Ne sait pas	19
Autres	7

Bien que l'appât du gain soit le motif choisi le plus souvent, il n'est cité que par 25 % des sujets et si l'on combine les deux catégories relatives à la colère, nous obtenons la même proportion. Plus du tiers des sujets ont donné des raisons qui étaient définitivement liées aux émotions ou à l'humeur. Les résultats combinés de ces catégories représentent environ les trois quarts des raisons connues.

Cette motivation perçue est étroitement liée au genre d'infraction. L'appât du gain est cité par 88 % des voleurs, alors que cette raison était rarement invoquée par d'autres genres de détenus. Statistiquement, l'association est significative au seuil de confiance le plus stricte ($\chi^2 = 40.68$, $p < .001$). Cela montre dans une certaine mesure que les cognitions des délinquants sont liées de façon déterminée à la nature de leurs infractions.

Les sections précédentes ont montré la contribution possible de la toxicomanie à la perpétration de la nouvelle infraction, en plus de montrer la contribution des difficultés émotionnelles. Le tableau 9 présente des renseignements sur la consommation d'alcool et de drogue dans les 24 heures qui ont précédé l'infraction.

Tableau 9 : Consommation de drogues dans les 24 heures qui ont précédé l'infraction

Catégorie de drogues	Utilisation (%)
Alcool	67
Cannabis	22
Amphétamines	0
Stimulants ou hallucinogènes	1
Sédatifs ou barbituriques	10
Opiacées	3
Cocaïne	17

Pour ceux qui ont consommé de l'alcool, le nombre moyen de consommations dans la période de 24 heures était de 11,2, ce qui est un peu plus élevée que la moyenne quotidienne générale des buveurs. Il est intéressant de noter qu'une minorité seulement de ceux qui consommaient habituellement du cannabis ou des hallucinogènes l'avaient fait juste avant de commettre l'infraction, alors que tous ceux qui utilisaient des "tranquillisants", les deux tiers des cocaïnomanes et la plupart des consommateurs d'alcool avaient consommé juste avant l'infraction. Cela reflète peut-être des différences sur le plan du degré de dépendance que créent ces genres de drogues, ou montre une certaine relation avec le comportement violent.

Il existe également quelques liens entre la consommation de drogue et le genre d'infraction. Aux fins de comparaison, on a classé dans une seule catégorie toutes les infractions comportant clairement une agression contre la personne, c'est-à-dire, homicide, voies de fait, viol, etc., et établit des comparaisons avec le vol qualifié et avec une troisième catégorie (autres) où la nature de l'interaction entre le délinquant et la victime n'était pas claire, par exemple, pédophilie. On a aussi ramené à deux ou trois catégories les mesures de consommation de drogue pour augmenter la puissance des analyses statistiques non paramétriques.

Ces analyses montrent que les voleurs ont utilisé des drogues (autres que l'alcool) plus souvent que d'autres contrevenants ($z = 9.81, p < .05$) ainsi qu'une plus grande variété de drogues ($z = 10.88, p < .05$). Par opposition, les voleurs semblent avoir consommé moins d'alcool que les autres sujets et, bien que les résultats n'atteignent pas une signification statistique pour aucune mesure individuelle (par exemple, l'indice fréquence-quantité, ($z = 5.40, p < .07$), les mesures montrent toutes la même tendance.

En résumé, certains résultats indiquent que quelques-unes des particularités présentes dans la vie des détenus à l'extérieur se sont maintenues jusqu'au moment de la perpétration de l'acte criminel le plus récent. L'étude révèle également des signes (plus faibles) de mouvements de l'état émotionnel des détenus juste avant la perpétration de l'infraction et, au même moment, certains signes de consommation de drogue importante. Le genre de substance consommée peut varier suivant les

infractions. De nombreux sujets pensent eux-mêmes que des problèmes émotionnels étaient à l'origine des infractions qu'ils ont commises et que leur consommation de drogue était liée à leur comportement violent et agressif. S'il s'agit de véritables signes avant-coureurs d'une rechute dans la criminalité, nous devrions alors être capables de les rattacher à des événements survenant dans le processus d'infraction, ce qui nous amène à examiner certaines données sur ce qui se passe au cours de ce processus.

Processus d'infraction

En plus de chercher sur le plan situationnel et interne des signes avant-coureurs des infractions, nous voulions être en mesure de décrire la progression des événements que comporte en fait l'infraction elle-même. Cela est important pour un certain nombre de raisons : par exemple, cela peut nous indiquer les chances réelles de pouvoir intervenir juste avant la perpétration d'une infraction, ou au moins, la façon de reconnaître une série de comportements critiques. Par conséquent, la plus grande partie de la présente étude s'intéressait aux comportements et aux pensées des détenus ayant un lien direct avec l'infraction.

On peut s'imaginer une infraction criminelle comme la conclusion d'un processus décisionnel qui chemine à partir de pensées anodines jusqu'à un engagement définitif à agir. Nous avons donc établi une série de six repères : la première pensée éphémère de commettre une infraction; la première pensée plus longue, définie comme durant une minute ou plus; la première fois où la personne envisage qu'elle pourrait véritablement commettre une infraction; la première ébauche de plans; les premiers plans détaillés ou précis; et enfin, le point de non retour, où la perpétration de l'infraction devient inévitable.

On peut penser que ce ne sont pas toutes les infractions qui comprennent toutes ces étapes. Par exemple, les deux premières étapes peuvent se produire ensemble, ou les étapes de planification peuvent aussi être combinées; dans des cas d'infraction impulsive ou spontanée, les étapes de planification peuvent être abrégées ou même supprimées. Par conséquent, au cours de l'entrevue, nous avons demandé aux sujets si - et, le cas échéant, quand - chaque étape avait eu lieu.

Pour aider à uniformiser les réponses et simplifier la tâche, on a fourni aux sujets une représentation d'une ligne temporelle (page 19 du protocole d'entrevue, en annexe). La représentation couvre la période allant de plusieurs mois avant l'infraction jusqu'à sa perpétration, en unités de "logarithmes psychologiques" qui télescopent toute la période en remontant le temps à partir de l'infraction, de façon à ce que des segments de même longueur représentent des périodes brèves à l'époque de l'infraction et des périodes antérieures plus longues. On a demandé aux sujets de situer sur cette ligne chaque événement de la séquence critique.

Tableau 10 : Pensées-repères du processus d'infraction (pourcentages de sujets)

Intervalle de temps	Première réflexion	Réflexion plus longue	Exécution envisagée
---------------------	--------------------	-----------------------	---------------------

Un mois ou plus avant l'infraction	26	14	7
Une semaine ou plus (mais moins d'un mois)	11	11	9
Une journée ou plus (mais moins d'une semaine)	10	12	13
Heures (mais moins d'une journée)	8	11	13
Dans l'heure précédant l'infraction	6	11	13
Au moment de l'infraction	38	44	50

Première réflexion = première pensée éphémère de commettre une infraction

Réflexion plus longue = première pensée plus longue (plus d'une minute) de commettre une infraction

Exécution envisagée = première fois où la personne a pensé à donner suite à l'idée de commettre une infraction

Les tableaux 10 et 11 présentent des résultats qui montrent à quel moment avant l'infraction les sujets ont situé chacun des repères. Dans l'ensemble, le manque de prévision est frappant, peu importe la mesure examinée. Chez près de la moitié des sujets, le processus complet, de la première pensée éphémère à la perpétration de l'infraction, se comprime dans une période d'environ une heure. Même si l'on peut comprendre que le point de non retour soit proche de l'événement, il est quelque peu surprenant de voir le faible nombre de sujets qui ont vraiment planifié leur geste : par exemple, 26 % seulement ont dit qu'ils avaient pris la peine de faire des plans en bonne et due forme ou une répétition générale plus d'une heure avant l'infraction.

Tableau 11 : Repères de la planification du processus d'infraction (Pourcentages de sujets)

Intervalle de temps	Plan 1	Plan 2	Non retour
Un mois ou plus avant l'infraction	4	3	0
Une semaine ou plus (mais moins d'un mois)	5	3	0
Une journée ou plus (mais moins d'une semaine)	10	11	6
Heures (mais moins d'une journée)	11	9	11
Moins d'une heure avant l'infraction	12	12	7
Au moment de l'infraction	59	62	76

Plan1 = première fois où le sujet a pensé à planifier l'infraction

Plan2 = premiers plans bien déterminés

Non retour = moment où l'infraction devient inévitable

Même si la séquence temporelle de l'infraction est généralement courte, elle diffère en fonction de certains facteurs concomitants. Parmi ces derniers, il existe des différences statistiquement significatives pour toutes les mesures, à l'exception du point de non retour, selon le genre d'infraction. Par exemple, 51 % des voleurs ont commencé à planifier plus d'une heure avant l'infraction, contre 21 % de tous les autres contrevenants ($2 = 12.45, p < .01$).

Comme on pouvait s'y attendre étant donné le lien qui existe entre le genre d'infraction et la motivation perçue, les cognitions des sujets quant à l'origine de leur infraction montrent également une relation significative avec la durée de l'attente, c'est-à-dire, ceux qui avaient agi pour des raisons financières avaient pensé à l'infraction plus tôt et planifié plus longtemps que les autres. Par exemple, 52 % des sujets motivés par l'appât du gain avaient planifié leurs gestes plus d'une heure, comparativement à 16 % seulement des autres contrevenants ($2 = 10.92, p < .01$).

De plus, les facteurs antécédents révélés dans quelques-unes de nos mesures agissent également sur la séquence temporelle. Les moyennes pour chacun des repères (exception faite de nouveau du point de non retour) étaient nettement plus faibles pour les sujets qui avaient pris plus de 3 consommations d'alcool dans les 24 heures précédant l'infraction. Si nous utilisons encore le moment de la première planification comme élément représentatif, 11 % de ceux qui ont pris plus de 3 consommations ont commencé à planifier plus d'une heure avant l'infraction contre 38 % pour ceux qui ont pris moins de consommations ou se sont abstenus de boire ($2 = 7.43, p < .01$). De même, les résultats indiquent des effets de la quantité de drogue consommée quoique de façon moins notable.

D'autres analyses ont révélé l'existence de liens entre la séquence de l'infraction et des événements de nature émotionnelle. Les sujets qui avaient éprouvé de la colère

au cours du dernier mois avaient plus de chance de songer à commettre une infraction plus tôt que les autres ($z = 5.19, p < .05$), même s'ils n'avaient pas planifié leur geste plus tôt que les autres. Cependant, ceux qui se sont sentis généralement stressés ou anxieux pensaient-ils non seulement plus tôt à commettre une infraction ($z = 4.42$ et $z = 7.31$ respectivement, $p < .05$), mais ils décidaient également nettement plus tôt qu'ils pourraient mettre leur plan à exécution ($z = 3.99$ et $z = 5.97$ respectivement, $p < .05$) et les différences relatives aux autres repères atteignent presque les niveaux de signification. Par opposition, ceux qui ont déclaré avoir vécu des émotions positives au cours du mois qui a précédé l'infraction étaient plus susceptibles de commencer la séquence critique plus tard, des différences significatives étant observables jusqu'au moment de faire des plans bien déterminés. Fait intéressant, les sentiments de dépression ou de désespoir ne révèlent aucune trace d'un lien avec le début de la séquence menant à l'infraction.

D'autres données fournissent d'importants détails sur les processus cognitifs des sujets avant qu'ils posent un acte criminels. En plus de demander aux sujets de situer des événements sur la ligne temporelle, nous leur avons demandé s'ils avaient jamais eu des fantasmes à propos de la perpétration d'une nouvelle infraction. La plupart d'entre eux (86 %) ont dit qu'ils n'avaient jamais eu de telles idées. Cependant, la question suivante revêt plus d'intérêt : on leur demandait pourquoi ils ne l'avaient pas fait. Sept hommes seulement ont répondu qu'ils s'étaient souciés des conséquences négatives possibles et 4 seulement ont dit qu'ils avaient pensé aux victimes possibles. En réponse à une question différente, qui leur demandait spécifiquement et directement s'ils avaient déjà pensé à la victime de leur plus récente infraction avant de la commettre, 1 sujet seulement a dit oui et les 99 autres ont dit non.

Quand nous leur avons demandé s'ils avaient déjà fantasmé sur des conséquences plaisantes ou gratifiantes qui pouvaient découler des infractions possibles, une plus grande proportion (61 %) des répondants ont admis l'avoir fait. Ces derniers citaient le plus fréquemment les gains matériels (33 %) en guise de gratification attendue, alors qu'ils ne mentionnaient que très rarement l'estime de soi ou l'estime des pairs (1 %). Cela confirme fortement les données examinées plus tôt au sujet des motivations perçues.

En général, ces résultats décrivent la nature spontanée des infractions avec violence beaucoup mieux que toutes les recherches publiées dont nous avons connaissance. Même si la nature impulsive des récidivistes a fait l'objet de nombreux rapports depuis quelques temps, la présente étude représente peut-être la première description quantitative du processus. Les implications relatives aux modèles de processus décisionnel rationel, sur lesquels la plus grande partie du droit pénal est fondée, sembleraient dévastatrices.

Il semble que pour de nombreux détenus, le processus délictueux s'apparente quelque peu à la balistique : une fois que le processus est lancé, il suit son cours très rapidement. Parallèlement, certains événements comportementaux et émotionnels agissent sur le début de la séquence. Les traitements ou les interventions qui sont

axés sur les cognitions criminelles ou les habitudes de pensée impulsive ont donc peu de chances de réussir à prévenir de nouvelles infractions avec violence. Nous croyons plutôt que l'intervention doit agir sur les événements catalyseurs en cause, par exemple, les états émotionnels et la consommation de drogue.

Discussion générale

Jusqu'ici, la plupart des renseignements que nous avons présentés sont de nature descriptive. Nous prévoyons cependant travailler sur deux fronts. L'ajout de données relatives à un groupe de personnes sous surveillance dont le programme se déroule bien nous permettra de tirer des conclusions plus précises sur l'influence causale possible des signes avant-coureurs de la délinquance que nous avons relevés dans l'échantillon de récidivistes. De la même façon, l'ajout d'autres récidivistes, j compris des détenus non violents, permettra de procéder à des analyses plus poussées selon la catégorie d'infraction. Les ressources nécessaires pour étudier ces deux groupes proviendront de la subvention du CRSHC dont nous disposons déjà.

Après nous être occupés de préciser les aspects dynamiques du modèle de façon plus complète, il est nécessaire que nous abordions certaines questions relatives à l'interprétation des facteurs de risques statiques et des liens que peuvent exister entre ces derniers et les antécédents dynamiques de l'échec de la libération conditionnelle. Par exemple, comment faut-il interpréter les prédicteurs statiques dans le contexte actuel? Nous savons qu'ils sont liés à la récidive et à l'échec du traitement, mais nous ne savons pas de quelle façon. D'un point de vue théorique, il est peu satisfaisant de se contenter d'identifier un groupe de variables diverses que sont liées empiriquement à un résultat. Cependant, la façon dont le risque relatif est lié à la séquence d'événements dans le processus de la récidive est loin d'être évident. Nous aborderons ces questions et d'autres questions semblables en examinant l'utilisation de mesures de facteurs statistiques de risque en guise de variables modératrices.

Dans une étude importante mais souvent ignorée, Chaiken et Chaiken (1984) ont recueilli auprès de détenus, et tiré d'enregistrements officiels, des données sur des infractions commises par 2,200 détenus incarcérés dans des prisons de trois états américains. Ces chercheurs ont réussi à classer 15% de leur échantillon dans une catégorie de criminels qu'ils ont appelé "prédateurs violents". Ces derniers avaient déclaré avoir commis des vols qualifiés et des voies de fait, et vendu des drogues illégales. Il s'est avéré que d'autres délinquants, dont la plupart commettent des crimes à des fréquences assez faibles. Étant donné le nombre grandement disproportionné de crimes graves commis par des prédateurs violents, il est hautement prioritaire de les reconnaître et de les étudier. Malheureusement, il n'est pas possible de les identifier avec précision en se fondant uniquement sur des données officielles relatives à des infractions.

Comme les détenus que nous avons choisis aux fins de l'étude sont déjà des récidivistes, il est probable qu'une proportion considérable d'entre eux sont des prédateurs violents que nous pouvons identifier à l'aide de l'entrevue et des données de l'INS que nous avons recueillies. Ces détenus seront jeunes, célibataires, auront déjà été reconnus coupable de vol qualifié, auront de très mauvais dossiers d'emploi, auront fait preuve de polyvalence criminelle, obtiendront des scores très élevés à l'INS, auront des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie ainsi que des antécédents

juvéniles de crimes violents fréquents Chaiken et Chaiken, 1984). Beaucoup d'entre eux, sinon l'ensemble, répondront aux critères de psychopathie présentés par Hare.

D'après notre connaissance des criminels psychopathes-prédateurs violents, nous prédisons que les conditions menant aux gestes criminels qu'ils posent seront nettement différentes de celles que motivent d'autres délinquants. Sur la base des travaux de Newman et Newman, 1991), nous nous attendons à ce que les prédateurs violents soient moins portés à envisager les conséquences négatives possibles d'un comportement criminel, parce qu'ils visent "la gratification". De plus, les infractions qu'ils commettent seront de nature plus impulsive, surviendront plus tôt après leur mise sous surveillance et seront moins liées à des états émotionnels dysphoriques. La personnalité de ces détenus jouera un plus grand rôle dans la perpétration d'un acte criminel que les facteurs environnementaux déclenchants. Nous prévoyons que des phénomènes situationnels et des états dysphoriques se révéleront des facteurs plus importants du comportement criminel chez les autres délinquants.

La division de nos récidivistes en deux groupes (prédateurs violents et autres détenus) devrait permettre de définir avec plus de précision le lien qui existe entre les facteurs environnementaux et émotionnels, et les actes criminels chez les deux catégories de délinquants. Ces résultats auront des implications directes sur l'élaboration de programmes plus efficaces de traitement et de surveillance. De la même façon, nous croyons que nous pourrions classer les "autres détenus" en plusieurs groupes que varieront selon les facteurs déclenchants et les motivations, comme certains des résultats présentés ci-dessus le laissent croire. Ces distinctions peuvent mener à l'élaboration de lignes directrices très utiles en matière de surveillance.

Le biais rétrospectif est le principal handicap sur le plan de la valeur analytique des renseignements recueillis dans la présente étude. Des détenus que l'on vient d'arrêter pourraient très bien déformer leurs souvenirs des événements à travers le filtre de leurs difficultés actuelles. Dans la mesure où ce facteur entre en jeu, il change la nature de bon nombre des mesures, que passent de prédictives à "postdictives", c'est-à-dire que des mesures que semblent posséder une validité prédictive pourraient s'avérer complètement inutiles quand on les utilise pour faire des prédictions. En partie, ce problème du biais rétrospectif se poserait de la même façon pour les prédateurs violents et des autres détenus, et parmi les détenus que on commis différents genres d'infraction. Notre projet de mener un suivi du groupe comparatif de détenus libérés qui n'ont pas encore récidivé constitue la meilleure méthode pour résoudre ce problème méthodologique, car le modèle produit à l'aide de données recueillies auprès du groupe de récidivistes peut prédire le récidive subséquente chez les membres de ce groupe.